



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de B E U I L**  
Alpes-Maritimes

Le mardi quatre avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 29.03.2023

**Étaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

**Absents :** Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

**Représentés :** Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 31/03/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 04/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2023

**DELIBERATION N° 8 : AUTORISATION DONNE AU MAIRE DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REMPLACEMENT DES PROJECTEURS EN LED :**

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les projecteurs de mise en valeur du village modèles actuellement « sodium 4000 W » par des projecteurs de modèle « LED 2200K » avec module de gestion et programme de gestion coupure nocturne ».

Cette opération fait partie du programme global de refonte du système d'éclairage public initié avec le SICTIAM Energie et le pôle RICE de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

A cet effet, il présente le devis de la société ITTEIC, située à Beuil (06470), 1 Chemin de la Colline, pour un montant de **7 813.00 € HT (9 375.60 € TTC)**.

Cette opération est éligible à une subvention du Parc National du Mercantour,

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Montant de l'opération HT :	7 813.00 €
Subvention PNM :	3 906.50 €
<b>Part communale :</b>	<b>3 906.50 €</b>

Monsieur GUILLAUME demande au conseil municipal :

**AR Prefecture**

**D'autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du Parc National du Mercantour**

006-210600169-20230404-202301\_08-DE  
Reçu le 07/04/2023

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur GUILLAUME, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à faire la demande de subvention auprès du Parc National du Mercantour.

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

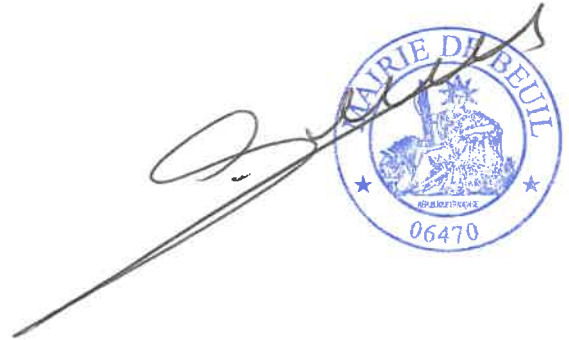
Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEUIL' at the top, a central emblem, and the number '06470' at the bottom. The stamp also features two stars and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

**AR Prefecture**

006-210600169-20230404-202301\_08-DE  
Reçu le 07/04/2023